

**CR synthétique du colloque « Ensemble : Regard international sur l'éducation inclusive »
des 18 et 19 octobre 2018 à la Cité des sciences et de l'industrie à Paris (1)**

13 Pays ont participé : Allemagne, Angleterre, Danemark, Ecosse, Espagne, Finlande, France, Irlande, Italie, Nouveau Brunswick, Portugal, Québec, Suède.

Cette conférence visait « Les comparaisons internationales pour favoriser l'éducation inclusive des élèves en situation de handicap dans le cadre d'échanges sur les bonnes pratiques mises en place dans les pays européens et au-delà ».

Animée par Annette GERLACH, journaliste sur « Arte », elle s'est organisée sur deux journées autour de 4 tables rondes :

De la coordination au partenariat des acteurs de la scolarisation

De l'accompagnement à l'autonomie

De la spécialisation à la formation de tous

De la scolarisation à l'insertion sociale et professionnelle.

1ère journée :

Après le mot de bienvenu de *Bruno Macquart*, président d'universcience, la conférence a été ouverte par *Jean-Michel Blanquer* et *Sophie Cluzel*.

Phrases clés : « Parcours personnalisés pour tous les élèves, cela ne se fait pas en un jour, on est à la croisée du premier chantier et de la première priorité du Président, c'est l'application du traité de Salamanque et de la CIDPH, ratifiée par la France en 2010, les Pôles inclusifs d'accompagnement local (PIAL) devraient permettre aux établissements d'être davantage maître d'utiliser les moyens et de la répartition, préparation du prochain Duo Day le 16 mai 2019, penser à adapter l'adaptation de l'environnement avant la compensation, déplacer le centre de gravité du secteur SMS, les AVS, vers un contrat unique, plus robuste et de sécurisation de l'emploi des personnels qui interviennent dans les écoles, développer les Ulis et ne pas changer constamment de nom (celui-ci convient bien), 253 nouvelles ULIS, dont 38 en lycées, ce qui amène au total en France 8814 ULIS. Par ailleurs, Sophie Cluzel a insisté sur la socialisation la plus précoce possible, agir tôt, dès 3 ans avec les Unités d'enseignement en maternelle (UEM). Travailler à l'école inclusive pour une société inclusive, c'est promouvoir les valeurs démocratiques de la République »

Observations : rien de nouveau dans l'approche. Pour autant, il m'a semblé que les résultats de ce rassemblement international allait être précieux pour la suite à donner à la transformation de l'offre. Nécessité d'une alliance de compétences : pole d'inclusion scolaire (PIS). L'inclusion passe par une approche multidisciplinaire pour des réponses individualisées.

Le Secrétaire d'État du Portugal a été invité à présenter la réforme dans son pays.

Phrases clés : « nouvelle loi inclusion dans le contexte scolaire pour apporter une culture d'inclusion, 97 % de jeunes avec handicap à l'école, mais en intégration, le changement de mentalité ne se fait pas qu'avec une loi : Tous les élèves sont singuliers, l'individualisation doit être le principe »

Martine Caraglio, haut fonctionnaire au handicap et à l'inclusion et Inspectrice générale de l'administration du MENR a été invité à présenter le cadre de la conférence. Elle a réalisé plusieurs rapports interministériels sur les questions du handicap et est l'auteur de « les élèves en situation de handicap (« que sais-je » au PUF 2017).

Phrases clés : « Il s'agit de politique publique, il est donc important de savoir comment font les autres, de la notion de troubles à la notion de besoins, en Allemagne-beaucoup plus d'établissements spécialisés qu'en France, en Suède-des classes spécialisées mais en milieu ordinaire, les 4 tables rondes doivent permettre un réseau d'échange international... »

Observations : « Coordonner n'est pas suffisant, il faut être partenaires ». Ce mot partenaire n'est il pas à double sens. Ex les familles sont les partenaires des professionnels, ou ce sont les professionnels qui sont les partenaires des familles ? »

Cor J.W.Meijer, directeur de l'Agence européenne pour les besoins éducatifs particuliers et l'éducation inclusive est invité à faire un état des lieux des politiques européennes et internationales sur l'éducation inclusive

Phrases clés : « le défi, c'est comment mettre en pratique une plateforme qui fournit des coopérations, tous les apprentis ; apprendre comme leurs pairs, besoins de professionnels qui peuvent gérer la diversité, l'école inclusive est la plus précoce... »

Yannick IFEBE, champion du monde handisport en épée par équipe en 2015, médaille d'or par équipe aux jeux paralympiques d'été 2016 a été invité à témoigner, triple champion de France à l'épée (2012,2015, 2016). Il est à noter qu'il poursuit en parallèle un Master 1 d'administration publique générale à Sciences Po Paris après avoir déjà obtenu un Master 2 de Politique publique et de développement. Il évoque son accueil en établissement qui l'a accompagné dans ses projets sportifs et scolaires

Première table ronde : De la coordination au partenariat des acteurs de la scolarisation

Après la projection d'un extrait de film « le chemin vers l'inclusion » de Sophie Robert, la table ronde a réuni le Danemark (*Lars Qvortrup*), la France (*Diane Cabouat*), le Nouveau Brunswick (*Isabelle Cowan*) et la Suède (*Tone Engen*). (Modérateur : *Gilles Pétreault*, Inspecteur général de l'éducation nationale)

Modérateur : La loi pose que le service public de l'éducation veille à l'inclusion scolaire de tous les enfants, sans aucune distinction. Mais il ne peut agir seul. Qui sont ses partenaires ? Les établissements médicosociaux ? de santé ? Les collectivités territoriales ? Les associations ? Quel est le rôle de chacun ? Quelles sont les modalités de partenariat qui permettent de répondre au mieux aux besoins éducatifs particuliers des élèves en situation de handicap aujourd'hui... et demain ?

Phrases clés : *I.Cowan*- il faut privilégier la formation de tous les acteurs, y compris les familles et les élèves, au Canada, c'est le directeur d'école qui doit être le leader, l'assistant d'éducation est l'équivalent de l'AVS, mais avec un co-enseignement ; *D.Cabouat*- met l'accent sur la place essentielle de la famille ; *T.Engen*-le mot inclusion n'existe pas en Suède, même si 99 % des élèves sont à l'école ordinaire, l'augmentation des compétences doit se faire par l'accompagnement, le coaching et le travail en petits groupes ; *L.Qvortrup*-Au Danemark, on n'aime pas le mot leader, notre étude porte sur le fait d'être expert ;

Echange avec la salle : effectif dans chaque classe : quasi identique dans les trois pays, environ 25 élèves en moyenne par classe, mais avec deux personnes présentes, de statuts différents. Il semble que le statut d'AVS de la France soit le plus minima.

Observations : il est difficile de se retrouver sur la nature réelle des intervenants d'une ou plusieurs personnes dans la classe. (Au premier abord, nous n'avons pas le sentiment que le système français soit si en retard vis à vis des pratiques des autres pays présents, en particulier dans les aspects innovants et pour la scolarisation des élèves présentant une déficience psychique. Pour autant, treize pays ensemble à s'exprimer, cela ne facilite pas obligatoirement une analyse comparative très fine, et les différences seront essentiellement dans les nuances)

Deuxième table ronde : De l'accompagnement à l'autonomie

Après la projection d'un extrait du film « Devenir accompagnant d'élèves en situation de handicap » de Fanchon Hamon, la table ronde a réuni l'Ecosse (*Mary Berrill*), l'Espagne (*Joxe Amiama Ibarguren*), la France (*Patrice Fondin*), l'Irlande (*Catherine O'Carroll*), (modératrice : *Christine Gavini Chevet*, rectrice de l'Académie de Limoge).

Modératrice : Plus d'un élève en situation de handicap sur deux bénéficie d'une prescription d'accompagnement humain (160 000 / 300 000 à la rentrée scolaire 2017). Au-delà des difficultés de recrutement rencontrées, cet accompagnement répond-il aux besoins de l'élève ? Lui permet-il de "développer sa personnalité, d'élever son niveau de formation initiale et continue, de s'insérer dans la vie sociale et professionnelle, d'exercer sa citoyenneté" tel que le

requiert la Loi ? Qu'en est-il de son accès à l'autonomie ? Quels autres moyens peuvent-ils la favoriser aujourd'hui ... et demain ?

Phrases clés : « écouter ce dont l'élève a besoin, nous sommes les experts, nous voulons être entendu et avoir accès aux programmes. Pour la France, P Fondin a pu préciser le concept d'autonomie. (CF Observations)»

Observations : De mon point de vue, la réponse à la question, à savoir approcher l'autonomie n'a pas fait l'objet de réponses claires. Les pays ont principalement développé leurs principes en termes d'individualisation pour répondre aux besoins. Pour autant, les propos de Patrice Fondin semblent avoir été appréciés, tout du moins entendus : « l'aide humaine est-elle toujours facteur d'autonomie ? Ne pas confondre autonomie et indépendance. L'autonomie peut s'acquérir par : l'adaptation de l'environnement, l'intervention du médico-social, l'interaction entre les élèves...et s'il reste des besoins, on peut faire appel à un accompagnant...L'accompagnement est au service de l'école inclusive... »

Troisième table ronde : De la spécialisation à la formation de tous

Après la projection d'un extrait du film de la série « Histoires d'avenir » réalisé par Philippe Fontana pour l'Onisep (différentes formes de handicap et de parcours : 15 films réalisés ou en cours, cf <https://oniseptv.onisep.fr/themes/serie-handicap>), la table ronde a réuni l'Angleterre (Becky Benwell), la France (Alain Bouhours), l'Italie (Raffaele Ciambrone), le Québec (Geneviève Bédard), (modératrice : Isabelle Bryon, déléguée ministérielle à l'inclusion scolaire auprès du ministre de l'Education nationale).

Modératrice : À l'instar de la majorité des pays européens, la France a adopté, en matière de scolarisation des élèves en situation de handicap, le modèle de l'école inclusive. Avec la mise en œuvre de loi de 2005, les élèves en situation de handicap pris en charge dans des établissements spécialisés ou dans des classes séparées se sont vus ouvrir de plus en plus largement les portes de l'école.

L'accès pour le plus grand nombre aux formes ordinaires de scolarité suppose que l'on mette l'accent sur la sensibilisation et la formation de l'ensemble des personnels impliqués.

Dans cette perspective, comment former tous les enseignants à prendre en compte la diversité croissante de leurs élèves ? Quel rôle prend la formation initiale des enseignants dans la compréhension des enjeux de l'école inclusive ? Comment permettre aux enseignants d'adapter leurs pratiques aux particularités et besoins des élèves en situation de handicap ? Quelle évolution de la formation des enseignants spécialisés peut-on envisager et pour quelles missions ?

Phrases clés : « G Bédard- réussite éducative et scolaire permettent d'avoir de futurs citoyens actifs, on n'attend pas d'avoir un diagnostic pour intervenir, la classe ordinaire est de plus en plus diversifiée, travail sur la différenciation, la scolarisation des élèves handicapés se poursuit jusqu'à 21 ans alors que c'est 18 ans pour les autres, la formation initiale comprend des compétences sur l'adaptation scolaire (4 stages), il y a des formations en ligne et des services régionaux de soutien et d'expertise (savoirs de la recherche confrontés aux savoirs de l'expérience), dynamique de co-enseignement. le SMS est dans l'école, davantage en partenariat coopératif et en lien avec la scolarisation... ; B Benwell- la tendance est la scolarisation en milieu ordinaire, la formation initiale

comprend différentes normes : la norme 5 dit que les étudiants doivent avoir leurs besoins satisfaits, pour cela il faut différentes approches éducatives ainsi que des évaluations, mise en place de coordonnateurs du traitement des besoins ; *R Ciambrone*- l'Italie a pratiqué l'inclusion depuis 1997, à savoir l'abolition des classes spécialisées avec mise en place d'enseignants de soutien et de professeurs circonanciels, en 2010, la formation a été réduite à une année, formation d'une année à l'école inclusive, les enseignants bénéficient d'un crédit financier pour se former (un chèque de 500€ est versé pour se former en formation continue en cours d'emploi. Des enseignants sont formés à des spécialisations (malvoyance, déficience auditive, DI.... , il y a une formation continue en cours d'emploi ; *A Bouhours* - En France, il rappelle que la formation initiale relève du ministère de l'Enseignement supérieur, il a présenté les formations pour les enseignants qui accueillent les 320000 élèves inclus et en ULIS, le nouveau diplôme de spécialisation (le CAPPEI) vient de se mettre en place et s'ouvre largement à l'école inclusive, les formation en alternance (300h), les 90 modules de la formation continue, avec trois objectifs : sensibiliser, former, accompagner, développement des professeurs ressources et des plates-formes numériques. Il n'a pu en dire davantage sur le projet en cours, à savoir une réforme de la formation initiale devrait être annoncée début janvier 2009...

Observations : Une question de fond a été posée par un IEN ASH : pour accueillir les élèves en situation de handicap, il y a une forte hétérogénéité, d'une part à des niveaux de compétences avec des élèves dont le niveau scolaire peut être très proche de la maternelle à l'entrée en sixième et d'autre part, à des niveaux de comportement, avec des élèves qui mettent à mal le fonctionnement de la classe en mettant en danger leur propre sécurité et celle des autres élèves. A mon sens, aucun pays présent n'a répondu à ce questionnement (seule l'Italie a essayé un apport en terme d'adaptation pédagogique, mais sans réellement convaincre) Il me paraît important que la FNASEPH, dans le cadre de la préparation de son programme de formation se questionne sur cette question délicate qui bloque de nombreux enseignants. Je propose que nous puissions échanger sur cette thématique (peut être un brainstorming, mais également en reprenant nos conclusions sur des interventions dans lesquelles nous traitons de ce qu'est une scolarisation réussie pour un élève en situation de handicap et nos avis concernant les DITEP)

Présentation de la « Plateforme nationale de formation » par Martine Caraglio, Olivia Lemarchand, directrice générale adjoint de Canopé, Thierry Lafaye, directeur des projets à Canopé, Elisabeth Bintz, inspectrice de l'éducation nationale

Phrases clés : « Pour enseigner, il faut être dans la relation la plus didactique. Le réseau Canopé est une plateforme de réussite de l'école inclusive : CAP : C de Confiance, A d'apprentissage, P de Partage. Il édite des ressources pédagogiques transmédias (imprimés, numériques, mobiles, TV) répondant aux besoins. Il s'adresse principalement aux enseignants. Mme Caraglio ne rejette pas l'idée de partager avec de professionnels du SMS, mais me dit en aparté qu'il n'y a pas de prévu d'ouverture vers les familles. »

Observations : Si des ouvertures vers les familles ne sont pas à l'ordre du jour, on peut se poser la question de « l'expertise des parents » ?

Quatrième table ronde : De la scolarisation à l'insertion sociale et professionnelle

Avant cette dernière table ronde, la journaliste a mis l'accent sur « Educ'arte », une médiathèque interactive avec abonnement pour les écoles, qui traite de la pédagogie différenciée. Si j'ai bien compris, il s'agit de réponses concrètes à l'ensemble de la communauté éducative pour répondre aux besoins des enseignants, avec un temps d'écoute sur un site facile d'utilisation et permettre à l'enseignant de trouver de l'aide. Il s'appuie sur le numérique et des sites de vidéo à la demande spécialement conçus pour les enseignants et les élèves avec des fonctionnalités et des ressources pédagogiques innovantes. Renseignements sur « www.educarte.fr »

Ces expériences pédagogiques font appel à la motivation des élèves d'une part et de leur connaissance des autres modalités de scolarisation dans différents pays. Cela reste significatif de l'investissement personnel de chaque enseignant, encore faut-il lui en donner les moyens et la reconnaissance

Après le témoignage de Jean-François Dufresne, directeur général de la société ANDROS (Parent d'un jeune autiste qui a témoigné de l'apport de son fils dans l'entreprise lorsque son apport répond aux soucis de productivité de l'entreprise. Il démontre que les autistes au travail cela marche et c'est prouvé -rappel dernier film d'autrement capable-. Il défend le principe qu'engager un autiste, c'est son intérêt, l'intérêt de l'entreprise, notre intérêt à tous.cf son site sur vivre et travailler autrement.com), la table ronde a réuni l'Allemagne (Stéfan Platzek), la Finlande (Pirjo Koivula), la France (Bertrand Signé, DRH Rte et président d'ARPEJH), le Portugal (Joao Ribeiro), (modératrice : Marie-Pierre Toubhans, coordinatrice générale de « Droit au savoir »)

Modératrice: D'une part, le droit à l'éducation garantit à chacun de s'insérer dans la vie sociale et professionnelle. D'autre part, tout employeur occupant au moins 20 salariés, doit employer, des travailleurs handicapés dans une proportion de 6 % de son effectif salarié.

Cependant le chômage des personnes handicapées atteint 18 % (en 2013, pour les personnes disposant d'une reconnaissance administrative d'un handicap) alors qu'il atteint 10 % pour l'ensemble des personnes de 15 à 64 ans. Un tiers des jeunes de 15-24 ans en situation de handicap sont sans emploi.

Quels dispositifs accompagnent les jeunes en situation de handicap de la formation à l'emploi ? Quels acteurs interviennent ? De quelle manière ? Quelles actions innovantes pourraient favoriser leur insertion sociale et professionnelle ?

Phrases clés : *P Koivula*- il y a des services de pairs, la formation professionnelle : les handicaps sévères peuvent y participer, un guichet unique pour l'aide- *J Ribeiro*-il n'y a pas d'inclusion s'il n'y a pas d'emploi. Au Portugal, il y a 252 références de qualification, il y a 30 % de chômage chez les personnes handicapées. Il y a des mesures universelles, sélectives et supplémentaires, l'autodétermination est fondamentale (besoins, intérêts, motivation), « rien pour ns sans ns », il y a des orientations vers des centres ressources, chaque école doit créer une équipe pluridisciplinaire- *S Platzek*- Il y a 16 provinces, chacune gère son rapport à l'éducation, la formation professionnelle, c'est par les sociétés, 20 % à l'école ordinaire, pour les étudiants handicapés, on travaille dans les centres de formation, la formation dure 3 ans, mais avec le handicap, on peut augmenter la durée avec des contrats plus longs, la coordination se fait grâce aux agences d'emploi, véritables équipes de conseil que l'on envoie dans les écoles-*B Signé* : les

Entreprises doivent trouver un intérêt, il faut travailler en amont, investir dans la durée, rapprocher les jeunes de l'Entreprise, un point important, les stages de fin de classe de troisième, il faut à cet égard signer des contacts avec les rectorats, En qualité de DRH de Rte, il déplore les difficultés à trouver des CV qui correspondent aux métiers de l'énergie, ARPEJ travaille en amont pour rapprocher les jeunes des entreprises (Accueil dans des stages, présentations des métiers, accompagnement des employés handicapés (ex autisme) par une démarche de « séquenciation des tâches pour améliorer l'efficacité » etc...

Observations : la grande question qui revient (cf table ronde numéro 3), à savoir 60 % de la situation de handicap concernent la déficience intellectuelle. Comment s'adapter dans l'entreprise avec des besoins de collaborateurs n'ayant pas accès à « l'écrit ». Peu de réponse si ce n'est l'emploi accompagné en France et au Portugal, le secteur protégé....Cela renforce la nécessité pour la FNASEPH de s'approprier de ce sujet pour inventer des solutions innovantes ou à innover, comme elle a pu le faire en 96 avec les AVS....La FNASEPH pourrait proposer un rdv avec le président d'ARPEJH national (que J.Jacques connaît bien). Par ailleurs, les différents pays ne semblent pas remettre en cause les entreprises adaptées et les ESAT....

Conclusion : Jean-Marc Huart - Directeur Général de l'Enseignement SCOLAIRE

(1) : Ce compte rendu est bien évidemment partiel et subjectif.

Il a été relu, à ma demande, avant transmission, par Jean Jacques Turkawka qui y assistait au titre de SAIS 92 et par Alain Amate qui y assistait au titre du RNCE. Leurs remarques ont été prises en compte.

Dominique Leboiteux